Élections à Sainte-Barbe : fin de la période de mise en candidature

Sainte-Barbe, le 3 octobre 2025. – La période de mise en candidature pour les élections générales à Sainte-Barbe a pris fin vendredi 3 octobre à 16 h 30. La liste des candidates et candidats est accessible sur le site Web de la Municipalité ainsi que sur le site Web d'Élections Québec.

Les électrices et les électeurs voteront pour le poste de conseillère ou conseiller qui n'a pas été pourvu sans opposition.

Voter

Il y aura deux jours de vote dans la municipalité.

- Le vote par anticipation aura lieu le dimanche 26 octobre, de 12 h à 20 h;
- Le jour des élections, le dimanche 2 novembre, le vote aura lieu de 10 h à 20 h.

Autres options de vote disponibles sur demande

Les personnes qui sont incapables de se déplacer pour des raisons de santé peuvent demander qu'une équipe de vote vienne à elles.

De plus, les électrices et les électeurs qui sont propriétaires d'un immeuble (chalet, immeuble à logements, etc.) ou qui occupent un établissement d'entreprise dans la municipalité peuvent voter par la poste.

Dans les deux cas, les électeurs admissibles doivent faire une demande auprès du (de la) président(e) d'élection au plus tard le 21 octobre.

Chantal Girouard
Présidente d'élection
Municipalité de Sainte-Barbe
470, chemin de l'Église, Sainte-Barbe, Québec, J0S 1P0
450 371-2504 #101
c.girouard@ste-barbe.com